



A

Madame Schmidt-Lainé

Recteur de l'académie de Grenoble

Madame le recteur,

Nous nous permettons de vous solliciter à nouveau au sujet d'un problème récurrent concernant les personnels stagiaires de notre académie : les frais de déplacement pour les collègues dont le support de stage en établissement est très éloigné de l'Espe.

C'est une question que nous avons longuement abordé lors du GT émanant du CTA le 24 juin 2016 et vous aviez été sensible à cette question d'équité.

Pour l'heure, seule l'IFF est envisagée dans l'académie de Grenoble pour prendre en compte des frais de déplacement entre l'établissement de stage et le lieu de formation. Or, La circulaire sur l'IFF donne la possibilité aux stagiaires de demander à ce que les frais de déplacement soient remboursés selon les modalités définies par le décret 2006-781 du 3 juillet 2006, si les stagiaires estiment que cette possibilité est plus favorable. Ce principe institué rejoint celui de la prise en charge par l'Etat employeur des frais d'inscription à l'ESPE pour les fonctionnaires stagiaires et de l'ensemble des frais inhérents à la formation.

« Les stagiaires éligibles à l'indemnité régie par le décret précité du 8 septembre 2014 pourront bénéficier, sur leur demande et de manière exceptionnelle, du régime fixé par le décret du 3 juillet 2006 si les intéressés estiment que celui-ci est plus favorable que le nouveau régime. Il conviendra aux service gestionnaires d'instruire de telles demandes au cas par cas avant la mise en place de l'IFF ».

Depuis deux ans, l'interprétation restrictive du texte ministériel par l'académie de Grenoble entraîne d'importantes difficultés financières pour certains collègues ; ils doivent engager des frais énormes pour leurs déplacements professionnels et sont donc, de fait, payés moins que le salaire minimum.

C'est pourquoi nous vous demandons d'examiner la situation des collègues les plus éloignés de l'ESPE pour lesquels l'IFF ne couvrira pas les frais engagés.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame le recteur, l'expression de nos sincères salutations.

Corinne Baffert, secrétaire générale académique

François lecointe, secrétaire général adjoint.